



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le 16 novembre 2018 N° 852

Agnès Pannier-Runacher et Didier Guillaume signent le Contrat stratégique de la filière agroalimentaire

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, **Didier Guillaume**, et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, **Agnès Pannier-Runacher**, ont signé aux côtés des représentants des entreprises agroalimentaires françaises, ce vendredi 16 novembre, le Contrat stratégique de la filière agroalimentaire.

L'agroalimentaire est l'un des piliers de l'économie française, tant en termes de maillage territorial, que de chiffre d'affaires, d'emplois et d'excédent commercial. Premier secteur de l'industrie manufacturière française avec plus de 18 365 entreprises et 386 412 salariés, son chiffre d'affaires s'élève à 170 milliards d'euros. La France est l'un des principaux pays exportateurs de produits agroalimentaires, au 6ème rang mondial avec plus de 38,7 milliards d'euros à l'export.

Le contrat signé aujourd'hui est à la hauteur des enjeux majeurs auxquels fait face la filière : répondre aux attentes sans cesse renouvelées des consommateurs en matière de qualité des aliments, améliorer la compétitivité des entreprises par la transformation numérique, développer l'attractivité des métiers, s'inscrire dans les impératifs de transition écologique.

Articulé autour de **quatre actions structurantes ambitieuses**, il doit permettre de repartir à la conquête des consommateurs, en France et à l'international :

- Action 1 : Numériser l'information produit pour gagner en compétitivité et en qualité, et redonner confiance au consommateur. Ce projet permettra de créer d'ici 2021 un catalogue numérique unique des produits alimentaires et de mettre en place dès 2022 des outils au service de la traçabilité et de la valorisation de la qualité des aliments.
- Action 2 : Développer les protéines du futur, pour faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques. Le projet permettra de développer dès 2021 une meilleure connaissance de la valeur nutritionnelle et de développer de nouvelles sources protéiques.



- Action 3 : Valoriser la richesse de nos banques de ferments, le savoir-faire de nos entreprises et de nos structures de recherche. Le projet permettra de mettre en place dès 2019 une plateforme de recherche et innovation afin d'accélérer le transfert de la recherche vers l'industrie et les consommateurs.
- Action 4 : Faciliter l'accès aux compétences et le recrutement. La mise en place d'une expérimentation territoriale intersectorielle (alimentaire et métallurgie) en faveur de l'emploi, soutenue financièrement par le ministère du travail, permettra de renforcer la polyvalence et la poly-compétence des salariés au service d'une meilleure gestion de la mobilité.

Le Gouvernement sera aux côtés des professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en œuvre de cette feuille de route.

À télécharger

Le dossier de presse

Contacts presse:

Service de presse de Didier Guillaume - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>

Service de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation- Tel : 01 49 55 60 11 ministère.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse d'Agnès Pannier-Runacher – Tel : 01 53 18 44 38 presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'Economie et des Finances – Tel : 01 53 18 33 80 presse.bercy@finances.gouv.fr